

**DEMANDE**

D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE<sup>(1)</sup>  
DE PROLONGATION D'OUVERTURE<sup>(1)</sup>

Monsieur le Maire,  
Je soussigné<sup>(2)</sup> Céline CHOLET

agissant en qualité de Présidente  
ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

- d'ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie  
à Salle de la Martinière Espace Cassin  
du 22/11/2025 au 23/11/2025 à l'occasion de :  
la Guinguette des Arts
- de tenir mon établissement ouvert la nuit  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ jusqu'à \_\_\_\_\_ heures  
pour le motif suivant :

Veuillez agréer, M Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 15 octobre 2025  
(Signature)

**ARRÊTÉ DU MAIRE<sup>(1)</sup>**

Je soussigné, Maire du Pellerin

Vu l'article 2542-8 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 du Code de la santé publique ;  
Vu les articles 2212-1, 2212-2 et 2214-4 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu les arrêtés préfectoraux ;  
Vu la demande ci-dessus,

**ARRÈTE :**

Article premier. – M<sup>(2)</sup> Céline Cholet  
est autorisé à ouvrir un débit temporaire 2eme catégorie  
du 22/11/2025 au 23/11/2025 jusqu'à 23<sup>h</sup>30 heures  
à l'occasion de la guinguette des arts

~~est autorisé à prolonger l'ouverture de son établissement  
dans la nuit du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ jusqu'à \_\_\_\_\_ heures  
pour le motif suivant  
à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives  
à la tenue et à la police des débits de boissons.~~

Fait à Le Pellerin le 20/10/2025  
Le Maire,

**AVIS DU MAIRE<sup>(1)</sup>**



FAVORABLE



DÉFAVORABLE

A LA DEMANDE CI-DESSUS

Date 20/10/2025

Le Maire,



(1) Rayez la mention inutile

(2) Nom Prénoms

Nos imprimés sont produits par l'abrége imprimant adhérent IMPRIMERIE VILLE